



INTERPELLATION

Auteur	UDC, par Blaise Melly
Objet	(Intempéries_R3) Crue du Rhône à Sierre et Chippis : où en est-on depuis la mise à l'enquête d'avril 2008?
Date	10/09/2024
Numéro	2024.09.270

Le danger d'inondation dans la région de Sierre et Chippis était bien connu depuis des décennies. Dès février 1999, ce secteur faisait partie des trois projets prioritaires définis par le Grand Conseil, aux côtés de Viège et Fully. La mesure prioritaire concernant Sierre-Chippis - phase 1 - a été mise à l'enquête en avril 2008. Le 10 septembre 2008, le Conseil d'État écrivait : « La réalisation des mesures sur Sierre-Chippis est prévue dès l'hiver 2010-2011, en parallèle des travaux sur Viège, tant que les ressources budgétaires le permettront. » Plus loin, dans le même message, le Conseil d'État soulignait également : « La sécurité précaire actuelle du tronçon concerné ainsi que le potentiel de dégâts élevé qui le caractérise démontrent la nécessité des travaux de protection prévus. L'importance des enjeux (activités industrielles, habitations, détente et loisirs, etc.), ainsi que le développement de la zone concernée, justifient l'urgence des travaux de sécurisation. »

Le Grand Conseil a systématiquement accordé les crédits demandés pour la sécurisation du Rhône. Il est donc difficilement compréhensible qu'aucun travail de sécurisation n'ait été entrepris depuis cette époque.

Conclusion

1. Pourquoi la mise à l'enquête de 2008 n'a-t-elle jamais abouti ?
2. Le dossier était-il complet et conforme au droit ?
3. À quelle étape la procédure s'est-elle enlisée ?
4. Le Conseil d'État a-t-il procédé à la pesée des intérêts ?
5. Que s'est-il passé lorsque l'on a constaté que la mise à l'enquête de 2008 ne déboucherait pas sur des travaux ?
6. Un projet révisé est-il actuellement prêt à être mis à l'enquête ?